

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 7 (1915)
Heft: 4

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fortune totale de la fédération était à la fin de l'année 1914, y compris les encaisses des groupes locaux et les inventaires, de 121,399 fr.



Notes statistiques.

Le coût de la vie en septembre 1915

L'office statistique de la ligue pour la réduction du coût de la vie, publie les résultats de l'enquête trimestrielle sur les prix des vivres, enquête organisée par l'Union suisse des sociétés de consommation. La comparaison de la liste des prix pour le mois de septembre 1915 avec celle du mois de juin 1914 (la dernière établie avant la guerre) démontre que seuls les prix de l'huile d'olives et le miel ont baissé, pendant que celui du vinaigre est resté stable depuis le mois de juin de l'année dernière. *Tous les autres produits ont augmenté.* Le lait, le chocolat, le café, le vin et les briquettes accusent une augmentation de prix variant de 5 à 10%; le beurre de table, le fromage, l'huile de sésame, la viande de porc, le thé, le savon, l'anthracite, une augmentation de 10 à 20%; le beurre de cuisine, la graisse végétale, la graisse de porc, la viande de bœuf, de veau et de mouton, les pruneaux, la chicorée, l'esprit de vin, une augmentation de 20 à 30%; la graisse de rognon, le pain, la farine, le riz, le sucre, le cacao, le maïs, les œufs et les pâtes ont augmenté de 30 à 60%; la semoule, l'orge, les produits d'avoine, les haricots, les pois, la choucroute, le pétrole ont tous augmenté de plus de 60%. En somme, l'augmentation varie entre 4% pour le chocolat et 20% pour l'orge. Voilà le résultat de la dernière enquête en comparaison avec celle du mois de juin de l'année 1914.

Quant aux changements des prix, qui se sont produits aux courants du dernier trimestre, il ne paraissent pas très importants. Il y a même quelques réductions à signaler. Ces réductions (1 à 4%) concernent la farine, la semoule, le maïs, l'orge, la viande de mouton, les pommes de terre, le miel, le thé et les pruneaux. Sauf pour les pommes de terre, les réductions signalées n'ont aucune importance. Il y a *stabilité des prix* pendant tout le trimestre pour le lait, la graisse végétale, le pain, les haricots, les riz des Indes, le chocolat, le vinaigre et la chicorée.

Tous les autres articles ont *augmenté*. Les augmentations les plus importantes sont celles concernant le beurre (9 à 13%), la graisse de rognon (14%), l'huile de sésame (6,5%), les lentilles (21%), la viande de veau (11,4%), la viande de bœuf (9,2%), les œufs (10%), la choucroute (29%), et l'esprit de vin (24,3%).

Calculé d'après le chiffre moyen des dépenses, obtenu à l'aide de l'enquête statistique du secrétariat ouvrier sur les ménages, on peut indiquer les modifications suivantes, produites par le renchérissement au budget d'une famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants)

Mois	Somme moyenne des dépenses	Chiffre d'indexe comparé
Juin 1914	fr. 1043.63	100
Septembre 1914	» 1071.12	102,6
Décembre 1914	» 1120.30	107,3
Mars 1915	» 1189.36	114
Juin 1915	» 1237.10	118,6
Septembre 1915	» 1255.55	120,3

C'est avec une moyenne de 20,3% qu'il faut compter quand il s'agit de calculer les effets du renchérissement des vivres en Suisse sur le budget d'un ménage et pour la première année de guerre.

*) Nous ne voudrions pas garantir que, malgré le renchérissement pour beaucoup de produits alimentaires, la qualité n'ait pas souffert depuis la guerre).

C'est-à-dire pour consommer la même quantité et la même qualité*) de vivres, une famille de 5 personnes a dû dépenser 211 fr. 92 ct. de plus par an après la guerre.

L'augmentation depuis le mois de juin de cette année atteint en moyenne 1,7%; elle est surtout due au renchérissement de la viande, pendant que celle de l'année précédente porte surtout sur la hausse des prix des céréales, (du pain), de la viande et des produits du lait. C'est l'impôt de guerre des consommateurs et les profits des spéculateurs et des gros paysans patriotards qui nous apparaissent dans ces chiffres.

Faits divers.

L'augmentation de traitements aux C. F. F.

Le Conseil fédéral a décidé d'accorder, pour 1916, la moitié de l'augmentation régulière des traitements due dès le 1^{er} avril 1915, à son jeune personnel qui, depuis des années, végète avec un traitement minime, suffisant à peine au nécessaire de celui qui y donne ses jours et sa vie, sans parler des familles qui, péniblement, se traînent par un long sentier de privations.

Oh! pourtant, cette augmentation de salaires après quelques années de service accompli avec zèle et espoir, était pour nous un « Messie » attendu, un rayon de soleil dans nos familles, un niveau d'honneur et de respect pour notre situation et nos affaires.

Profitant de la situation et pour jeter de la poudre aux yeux, autant à nous-mêmes qu'au peuple jaloux de nos emplois, pour le respect duquel nous dissimulons nos terribles privations, notre haute autorité manque aux promesses formelles qu'elle nous avait données l'année dernière en nous assurant qu'en tout cas la suspension des augmentations de traitements ne serait faite que pour une année. Maintenant, on vient nous dire qu'« il est probable » que, s'il ne survient pas d'événements particuliers, l'augmentation entière sera accordée pour 1917.

On nous laisse voir, par ces décisions prises en « bloc avant-coureur », combien peu on se rend compte en haut lieu de notre basse situation délaissée. Nous nous étions résignés, en l'importance de la situation, à nous laisser prendre, à nous qui avions déjà le moins, ce qui depuis des années était notre plus cher espoir! Et maintenant, pour la seconde fois, on veut nous « frustrer ».

C'est vraiment des mesures prises de cœur léger, sur l'importance desquelles ceux qui pour le moment dirigent les destinées de notre pays ne se rendent nullement compte.

C'est une grandiose iniquité, dont un petit nombre d'employés mal payés souffrent aux dépens de la majorité, qui, — payés au maxima de leurs classes — ne cèdent absolument rien, mais, au contraire, dont beaucoup, d'un rire narquois, font encore pression sur les collègues touchés.

Il est de toute nécessité, avant que cette situation d'iniquité manifeste discrédite notre autorité supérieure, de lui faire comprendre la chose dans les détails, ce qu'elle paraît entièrement ignorer.

Il faut, pour cela, que nos hommes de confiance prennent l'affaire sérieusement en mains et fassent comprendre à nos magistrats préposés que ces injustes mesures ne peuvent subsister plus longtemps.

Puisqu'il faut contribuer aux lourdes charges financières de notre bien-aimé pays, que chacun donc, y donne sa part au prorata de son traitement. C'est là la seule solution équitable, et combien plus rémunératrice, qui doit être prise sans tarder et sur la base suivante: Accorder l'augmentation entière et régulière due au 1^{er} avril 1915 à tout le personnel y ayant droit, puis établir un impôt d'un pour cent sur tous les traitements des fonctionnaires et employés.

Egalité.